



Projets de Travaux de Bachelor (TB) – Filière en Droit économique

Informations générales destinées aux organisations mandantes

Session 2023-2024

Mai 2023



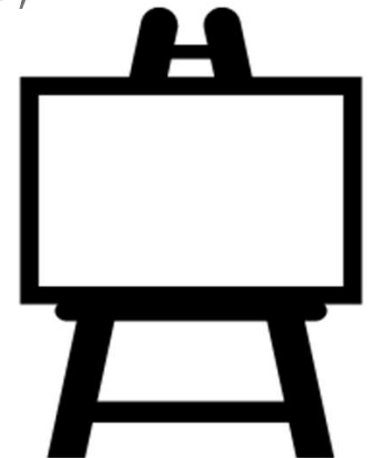


Objectifs généraux des TB en Droit économique

Le Travail de Bachelor (TB) est un travail **personnel** par lequel l'étudiant-e doit démontrer :

- son aptitude à analyser **une situation réelle** ;
- son aptitude à **poser une problématique** et à la traduire en question(s) de recherche ;
- sa capacité à **contribuer à la résolution de problèmes** de nature juridique et/ou économique ;
- sa capacité à constituer une bibliographie et à citer ses sources de manière adéquate ;
- sa capacité à **élaborer et à présenter des solutions véritablement opérationnelles** en lien direct avec la réalité de l'organisation mandante.

L'étudiant-e assume la responsabilité générale de son travail et en particulier celle des conclusions et recommandations qu'il-elle formule dans celui-ci.





Nature du travail

- Intervention sur le terrain proposée par l'étudiant-e ;
- Validation du sujet par un-e enseignant-e de la HEG Arc et par la personne responsable des TB ;
- Recherche intégrée à un mandat effectué dans une organisation ;
- Rédaction d'un travail écrit d'une certaine ampleur pour 12 crédits ECTS ;
- Investissement en temps de l'étudiant-e : 360 heures de travail au minimum ;
- Soutenance orale du travail écrit de l'étudiant-e face à un jury.



Remarque : quelle que soit sa forme d'études (temps partiel ou plein temps), l'étudiant-e réalise son TB lors de sa dernière année de formation.



Critères de validation académique

Le projet de TB doit être validé par un-e enseignant-e de la HEG Arc qui vérifie notamment :

- Le titre du travail ;
- La description du sujet et son intérêt général ;
- L'identification de la problématique et le-s domaine-s du TB ;
- Les objectifs du travail ;
- Le projet de plan/table des matières ;
- Les questions de recherche
- Les étapes du travail ;
- Le projet de bibliographie, webographie et des autres sources à utiliser.

Par ailleurs, le projet de recherche proposé par l'étudiant-e doit être en phase avec le plan de cours de la filière.





Critères de validation administrative

La **validation administrative** par la personne responsable des TB dépend notamment des critères suivants (cf. art. 10 al. 1 de la Directive de Travail de Bachelor 2023-2024) :

- Potentiel du sujet au vu des objectifs généraux d'un TB ;
- Conformité du dossier au regard des éléments prévus par la Directive TB (nature du travail, forme, mandat, etc. ;
- Degré de dissemblance du sujet avec un éventuel sujet de TB déposé précédemment ou un sujet traité au sein d'une même organisation mandante ;
- Le risque de conflits d'intérêts.





Clause de confidentialité

- Les TB peuvent, sur demande de l'organisation mandante ou de l'étudiant-e à la HEG Arc, faire l'objet d'une **clause de confidentialité** (standardisée) ; cf. annexe 2 de la Directive TB 2023-2024.
- Signature du responsable de filière portant sur l'application au sein de la HEG Arc.
- Mention « CONFIDENTIEL » sur la page de garde de tous les documents, par exemple d'éventuelles annexes (responsabilité de l'étudiant-e).
- Récusation possible de l'expert-e externe par l'entreprise mandante.
- Attention: l'étudiant-e est chargé-e de transmettre la demande de récusation de l'expert-e dans les 5 jours ouvrables suivant la communication du nom de l'expert-e.
- La publication du titre (avec la raison sociale du mandant et le nom de l'étudiant-e) reste possible.





Soumission de projets par les entreprises

Vérification de l'adéquation du projet avec les objectifs généraux de la Directive Travail de Bachelor.

- Forme requise pour publication auprès des étudiant-e-s :
 - Un bref descriptif de l'entreprise
 - La problématique à analyser
 - Le mandat donné à l'étudiant-e
 - La personne de contact et ses références
 - Le tout, si possible, sur une page A4 au format .pdf à faire parvenir à GES.TB.BusinessLaw@he-arc.ch
- Offre publiée sur Intranet à destination de l'ensemble des étudiant-e-s.
- Offre retirée du site Intranet à la demande de l'entreprise mandante et au plus tard lorsque la phase de recherche de TB de la session en cours est terminée.



Pour toute question éventuelle...

Matthieu Perruchoud
Responsable des Travaux de Bachelor 23-24

☎ 032 930 23 34

✉ matthieu.perruchoud1@he-arc.ch